

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1885.

Abrogation des articles 73 à 75 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. PIRMEZ.

MESSIEURS,

Le projet de loi que le Gouvernement vous a soumis en 1881 pour abroger les articles 73 à 75 de la loi sur les mines, lui a été dicté par le désir de supprimer des formalités qui n'ont plus aucune raison d'être dans le régime de la liberté industrielle sous lequel nous vivons.

Les sections ont unanimement adopté ce projet. Votre section centrale a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Président,

T. DE LANTSHEERE.

(1) Projet de loi, n° 57 (session de 1881-1882).

(2) La section centrale, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. LUCQ, BERTEN, HALLET, BOCKSTAFL, GILLIEAUX et PIRMEZ.